



L'ACTUALITÉ

LA CNFA SE TENAIT CETTE SEMAINE SOUS LE SIGNE DU PARTAGE ET DE L'ENGAGEMENT

Mardi et mercredi, la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat réunissait les responsables CDFA venues de toute la France à l'occasion de sa journée annuelle. Organisée dans une ambiance chaleureuse et fédératrice, cette rencontre a permis aux participantes de se retrouver, d'échanger sur leurs expériences de terrain et de réfléchir ensemble à deux grands enjeux en particulier : la santé des femmes dans le secteur et les conséquences de la fin annoncée du statut de conjoint collaborateur.

Cette année encore, les participantes ont partagé des temps de travail, des moments de convivialité et des échanges particulièrement riches.

La journée a débuté sous la présidence de Véronique David, accompagnée de toutes les conseillères de la CNFA, par un temps consacré aux nouvelles responsables CDFA récemment arrivées dans le Réseau. L'objectif était de leur permettre de mieux comprendre le rôle de la CAPEB, son fonctionnement, ses valeurs et de faciliter leur intégration au sein de notre Réseau avec, en particulier, l'engagement d'une première dynamique collective s'appuyant sur le marrainage. Un dispositif simple qui permet à chacune de pouvoir s'appuyer sur l'expérience d'autres membres du Réseau, de partager ses questionnements et de bénéficier d'un accompagnement dans ses premières missions. Cette séquence entièrement dédiée à l'accueil et à l'intégration s'est terminée par un déjeuner convivial, moment informel qui a favorisé les discussions entre responsables et permis de créer de nouveaux liens entre elles.

L'après-midi a été rythmé par deux temps forts autour de la santé des femmes et du statut de conjoint collaborateur. Il a débuté dans une atmosphère dynamique et enthousiaste avec la remise de pin's « Bâtir la mixité », symbole fort de l'engagement collectif porté par le Réseau en faveur de l'intégration des femmes dans les métiers et les instances. Un moment qui a permis de rappeler l'importance de poursuivre les actions en ce sens et de continuer à faire évoluer les regards sur nos professions. Cet élan s'est poursuivi par un « Mur des fiertés », un espace collaboratif particulièrement significatif de cette édition permettant de partager et de valoriser les actions menées pendant les deux jours.

→ LA SANTÉ DES FEMMES AU CŒUR DES ÉCHANGES

Cette séquence s'inscrivait dans le droit fil de l'événement organisé le 13 mars dernier à la CAPEB Ille-et-Vilaine où Hervé Naerhuysen (Directeur général de PROBTP), Paul Duphyl



(Secrétaire général de l'OPPBTB), Delphine Lichte (Directrice de l'Observatoire Santé de PROBTP) ont pu échanger avec l'ancienne Première ministre Élisabeth Borne aux côtés de la Présidente de la CNFA Véronique David et de Jean-Christophe Repon, Corine Postel et Yann Danion en tant que Président de l'OPPBTB. La Directrice de l'Observatoire de la Santé est intervenue devant les participantes sur les enjeux d'une meilleure prise en considération de la santé des femmes

dans la vie professionnelle. Elle a plus particulièrement souligné l'intérêt de bien comprendre les cycles de vie pour mieux accompagner les trajectoires professionnelles. Une présentation appuyée par les dernières études de l'IRIS-ST qui ont mis en évidence que bien des progrès sont encore à faire dans ce domaine: la 12^e édition du Baromètre ArtiSanté, sur laquelle nous reviendrons en détail dans notre prochain numéro, et une étude sur l'intégration des femmes dans le bâtiment. L'exemple de la ménopause et de ses incidences sur l'état physique a été développé par le docteur en gynécologie Charles Bramey. « C'est une question de santé publique »



a-t-il affirmé, listant les conséquences les plus souvent observées: carences osseuses, troubles urinaires, arthralgies, prise de poids, mais aussi troubles cardiaques et également psychologiques. Autant de pathologies qui peuvent évidemment avoir de fortes incidences sur le travail. Ce sujet a suscité beaucoup d'intérêt et de nombreux échanges entre le docteur et les participantes. Une occasion de rappeler l'importance de mieux informer, sensibiliser et accompagner les femmes concernées, mais aussi de faire évoluer les pratiques managériales et les conditions de travail pour mieux prendre en compte ces réalités. Les participantes ont salué un temps de parole utile, concret et bienveillant, permettant d'aborder ensuite le sujet localement avec les Directions régionales de PROBTP notamment. Car ce sujet, comme tous ceux liés à la santé des femmes en général, restent encore bien trop peu évoqués dans le monde du travail, notamment dans le secteur du bâtiment, alors qu'ils sont tout à fait essentiels pour le bon fonctionnement des entreprises, de leurs équipes et plus largement pour leur pérennité lorsque la femme est cheffe d'entreprise.



La séquence s'est conclue par la mise à disposition de chaque participante d'un accès à la balance connectée que PROBTP propose à ses ressortissants pour les aider

à suivre leur état de santé, sachant que ces balances mesurent bien plus que le poids, intégrant notamment la mesure de la tension, du diabète, de la composition corporelle, et sont associées à un suivi personnalisé par des infirmières qui prennent contact avec chaque utilisateur pour les alerter en cas de problème détecté et les orienter vers les professionnels de santé appropriés.

Les Rencontres des Métiers du Bâtiment seront l'occasion de poursuivre cette démarche engagée en faveur d'une meilleure prise en compte de la santé des femmes dans l'artisanat du bâtiment.

→ COMMENT GÉRER LA FIN DU STATUT DE CONJOINT COLLABORATEUR ?



La première journée de la CNFA s'est terminée par un temps d'information autour des évolutions réglementaires qui conduisent à la fin du statut de conjoint collaborateur dès janvier 2027. Un état des lieux précis des droits et obligations à ce sujet a été proposé aux responsables des CDFA afin de leur permettre de bien accompagner les femmes concernées dans leurs départements respectifs. Les nombreuses questions et échanges d'expériences entre participantes ont témoigné de la volonté collective de faire progresser les pratiques et les accompagnements proposés dans les territoires.

→ GARDONS LE MORAL !



Le lendemain, la journée s'est ouverte par un atelier axé sur la joie de vivre et les rituels quotidiens qui permettent de l'entretenir. Pourquoi ? Parce que la joie de vivre est essentielle avant tout pour soi mais aussi pour l'entreprise artisanale, son image et son développement, tant vis-à-vis de ses salariés que de ses clients. Une sensibilisation à la mise en place de rituels à déployer matin et soir a

donc été proposée aux participantes, alternant la théorie et les mises en pratique avec un objectif constant: agir sur soi avant d'agir sur les autres. Un véritable acte intentionnel !

→ LA SÉQUENCE POLITIQUE AVEC LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL

Les responsables des CDFA ont ensuite accueilli le Président confédéral qui les a félicitées pour la teneur de leurs travaux, soulignant toute l'importance de prendre soin des hommes et des femmes sans lesquels les entreprises ne pourraient pas vivre. Il a fait observer que la CAPEB est bien la seule organisation patronale à oser aborder des sujets souvent tabous et qu'elle doit en être fière car la prise en considération de la santé sous tous ses aspects est l'une des clés essentielles de la mixité dans les métiers de l'artisanat du bâtiment.

→ PLUS FORTES. ENSEMBLE: LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES

La CNFA 2026 s'est terminée par des retours d'expérience, valorisant des actions inspirantes à décliner au sein du Réseau tout en mettant en évidence les facteurs de leur réussite comme les points de vigilance à avoir en tête. Les bonnes pratiques des CDFA au sein du collectif ont fait l'objet d'une table ronde qui a permis d'aborder la question du recrutement et de la fidélisation des adhérentes, celles des partenariats et des événements structurants, et bien sûr les outils et les moyens de communication les plus efficaces. Les participantes sont donc reparties avec des pistes opérationnelles immédiatement mobilisables par chacune d'entre elles.



À travers cette édition 2026, la CNFA a une nouvelle fois affirmé sa volonté de faire vivre un Réseau solidaire, engagé et tourné vers l'avenir, un Réseau responsable qui sait prendre les difficultés à bras le corps pour mieux les résoudre ou, pour le moins, leur apporter des solutions concrètes qui permettent à chacun d'avancer. Une journée riche en rencontres, en idées et en partages, qui confirme l'importance du collectif pour accompagner les femmes et promouvoir la mixité dans les métiers du bâtiment. Que dire de plus que « Bravo à toutes ! ».

ÉCONOMIE

→ REP: QU'ON ÉCOUTE ENFIN LA VOIX DES ARTISANS DU BÂTIMENT !

Le 17 décembre 2025, notre mobilisation collective a permis de nous faire entendre sur la demande de maintien de la reprise sans frais des petits volumes de déchets triés. Une mesure essentielle pour nos entreprises

que le Gouvernement a décidé de limiter au 31 décembre 2026. Un arbitrage qui est évidemment inacceptable ! Et nos adhérents ne l'acceptent pas. En témoignent les 1 400 entreprises qui ont répondu à l'enquête

publique qui se terminait ce mardi 19 mai sur les projets de textes réglementaires visant à réviser la REP PMCB à partir des arbitrages du Gouvernement. Toutes ont plaidé pour des pratiques simples de gestion de leurs déchets de chantier. Toutes ont demandé la pérennisation de la reprise sans frais de leurs déchets triés en petits volumes, dans tous les points de collecte de la REP PMCB, c'est-à-dire les déchèteries professionnelles, les distributeurs et les déchèteries de collectivité. Et toutes se sont donc clairement opposées à la disposition supprimant cette reprise sans frais à compter du 31 décembre 2026.

Cette mobilisation significative démontre que nos incessants plaidoyers auprès du Ministère sont fondés et répondent bien aux besoins et aux attentes des entreprises artisanales du bâtiment. Forte de cette mobilisation, la CAPEB intensifie ses efforts de persuasion auprès des pouvoirs publics pour obtenir gain de cause. Plus forts. Ensemble. Pour faire entendre la voix des entreprises !



→ GNR: LES AIDES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ENTRENT EN VIGUEUR

À notre demande, le Gouvernement met en place pour le mois de mai une aide pour soutenir les entreprises du BTP de 20 salariés au plus qui utilisent du Gazole Non Routier. Cette aide est équivalente à 20 centimes par litre de GNR facturé en mai 2026 et sera plafonnée à 4 000 €.

Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes: appartenir à l'un des 16 sous-secteurs ciblés, avoir un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€, ne pas appartenir à un groupe qui aurait plus de 20 salariés ou excédant les seuils financiers de 43 M€, ne pas avoir de dette fiscale ou sociale impayée, ne pas être en procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation et enfin, être à jour de ses obligations déclaratives fiscales et sociales. Pour les entreprises ayant reçu plus de 600 € d'aides, celles-ci pourront être récupérées en 2027 si l'excédent brut d'exploitation de l'entreprise en 2026 (ou de l'exercice fiscal incluant mai 2026) est positif et supérieur à 98 % de l'exercice précédent. Les entreprises auront jusqu'au 30 octobre 2027 pour transmettre leurs justificatifs. Le guichet sera ouvert du 8 juin au 3 juillet et accessible via le site impots.gouv.fr. [Tous les détails ici](#). **Un webinaire** de présentation de l'aide GNR sera organisé le **vendredi 5 juin, sur le créneau 12h-13h**.

Le lien pour y accéder sera mis à votre disposition sur ARTUR dès que nous en disposerons.

Par ailleurs, depuis le 13 mai, Bpifrance a étendu le prêt Flash Carburant aux entreprises

du BTP. Ce prêt d'une durée de 36 mois est ouvert aux TPE/PME du BTP, pour des montants entre 5 et 50 k€, à un taux de 3,8 %, sans garantie demandée. [Les conditions d'éligibilité sont précisées ici](#).

À noter également que le Premier ministre a signé une circulaire le 24 avril dernier sur la possibilité pour les acheteurs publics d'engager des renégociations avec leurs fournisseurs afin d'ajuster les prix des contrats en cours. [La lire ici](#). Ce jeudi 21 mai, le Premier ministre a fait de nouvelles annonces. Comme la CAPEB le demandait, il a annoncé une prolongation des aides sur le carburant au-delà du seul mois de mai. En l'occurrence, l'aide sera distribuée jusqu'à fin août. Il a également indiqué que le plafond de la prime carburant que les employeurs peuvent verser à leurs salariés passe de 300 à 600 €. Elle est défiscalisée et désocialisée et sans aucune condition. L'aide octroyée aux entreprises du BTP est élargie aux moins de 50 salariés (20 avant) et s'appliquera pour trois mois à compter de juin. La CAPEB continue de demander un contrôle de l'évolution du prix des matériaux (qui fait l'objet d'une enquête IGF et d'une saisine de la DGCCRF) et une obligation réglementaire de justification des hausses au-delà d'un certain seuil. Elle demande aussi un soutien à l'électrification des véhicules avec une offre packagée spécifiquement pour les artisans du bâtiment via un leasing professionnel subventionné pour les VU. C'est une demande que nous formulons depuis 2021.

Si l'aide à l'achat d'un véhicule électrique est bien prévue par le Premier ministre, nous

déplorons qu'elle soit réservée aux seuls chauffeurs de taxi. Nous persistons également dans notre revendication d'une TVA à 5,5 % pour l'ensemble des travaux de rénovation afin de soutenir l'activité des entreprises et le pouvoir d'achat de leurs clients. De même, nous persistons dans notre demande de réintégrer les mono gestes dans un parcours de rénovation énergétique.



→ PRIX DES MATÉRIAUX: L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE A ÉTÉ SAISIE

Notre mobilisation sur la transparence des prix depuis plusieurs mois impose le sujet dans le débat public. Ainsi, face à la volatilité des coûts et à ses conséquences sur l'activité des entreprises du bâtiment, notre demande a trouvé un écho concret au plus haut niveau de l'État. Dans un récent avis, la Commission des affaires économiques du Sénat a sollicité l'Autorité de la concurrence afin d'étudier la création d'un outil de suivi des coûts de production des matériaux de construction qui soit « respectueux du cadre concurrentiel ». Le Sénat a fait observer à cette occasion que, depuis l'abandon du même projet porté par le Gouvernement en 2023 (suite à l'envolée des prix consécutive à la guerre en Ukraine), aucun indice spécifique ne permet de pallier le manque de visibilité de la filière face à la volatilité des prix des matériaux de construction. Cette prise de position rejoint directement les revendications que nous

avons immédiatement formulées dès le déclenchement du conflit en Iran, exigeant en particulier la mise en place d'un observatoire des prix des matériaux afin de mieux encadrer les hausses rapides constatées sur le terrain.

Pour autant, pour des raisons de concurrence, un observatoire ne pourrait être imposé qu'aux entreprises françaises et reste, à ce stade, difficile à obtenir compte tenu des réticences de la DGCCRF.



LOBBYING

→ UNE PROPOSITION DE LOI POUR RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT EN MOBILISANT L'EXISTANT

La proposition de loi portée par l'ancienne ministre du Logement, Valérie Létard, vise à répondre à la crise du logement en agissant sur trois leviers: relancer le parc locatif privé, faciliter les rénovations et encourager les coopérations entre artisans du bâtiment.

Le premier article revient sur certaines limites du statut du bailleur privé créé par la loi de finances 2026. Il a pour objet de l'élargir aux maisons individuelles, alors qu'il était jusque-là réservé à l'habitat collectif. Comme annoncé par l'actuel ministre du logement, Vincent Jeanbrun, lors de notre Assemblée générale, ce texte abaisse le seuil de travaux exigé pour bénéficier du régime fiscal « Jeanbrun » de 30 à 20 % du prix d'achat dans l'ancien, sans obligation de réhabilitation lourde mais avec une progression de deux rangs de DPE pour les étiquettes F et G et d'un rang pour les étiquettes E. L'objectif est évidemment de remettre plus rapidement sur le marché des logements vacants ou dégradés.

Le deuxième article est particulièrement

important pour les artisans du bâtiment puisqu'il concerne les Groupements momentanés d'entreprises (GME). Le texte propose, à titre expérimental pendant deux ans, d'assouplir leur fonctionnement sur les marchés privés de moins de 100 000 € HT. Les entreprises regroupées pourraient travailler ensemble sans être automatiquement solidaires juridiquement, à condition que cela soit clairement prévu dans le contrat et accepté par le maître d'ouvrage. La CAPEB défend ce mode d'organisation des petites entreprises depuis fort longtemps, 40 ans plus précisément comme en témoigne une résolution votée en Assemblée générale de 1986 ! Il s'agit donc d'une demande historique de la CAPEB, qui vise à permettre aux artisans de se regrouper plus facilement et de répondre collectivement à des chantiers plus importants, notamment en rénovation énergétique, ou bien de répondre à plusieurs sur un même lot. Les GME ne sont pas une fin en soi. Ils sont un moyen de préserver l'indépendance des entreprises

artisanales tout en renforçant leur capacité à accéder aux marchés et à proposer une offre globale aux clients. Mais la responsabilité solidaire qui est associée aux GME est un frein absolu. Nous le savons tous. La plupart des artisans travaillent régulièrement avec d'autres artisans, mais de manière informelle, essentiellement pour cette raison. C'est pourquoi nous bataillons inlassablement pour rendre facultative cette solidarité entre entreprises. Lors de l'audition de la CAPEB la semaine dernière, Corine Postel a défendu fortement cette position. Et nous avons eu gain de cause cette semaine en commission puisque l'amendement que nous avons proposé aux parlementaires pour rendre le dispositif pérenne a été adopté en commission. Pour autant, le RN est vent debout contre cette disposition et menace de ne pas voter cette proposition de loi qui crée aussi des remous dans les rangs des centristes demandeurs d'une expérimentation avant toute pérennisation. La CAPEB a proposé qu'un rapport d'évaluation soit présenté d'ici 5 ans pour répondre à cette exigence. Rien n'est encore gagné dans la mesure où le Gouvernement lui-même souhaite une expérimentation.

Enfin, le troisième article de cette proposition de loi cherche à débloquer les prêts collectifs à adhésion simplifiée créés en 2024 pour financer les travaux dans les copropriétés dégradées. Le texte élargit les garanties possibles afin de rassurer les banques, qui jusqu'ici n'avaient quasiment pas utilisé ce dispositif jugé trop contraignant juridiquement.

Le texte sera examiné en séance publique le jeudi 28 mai 2026. À suivre donc.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président a été sollicité cette semaine par la presse au sujet de la conjoncture dans l'artisanat du bâtiment. Il a ainsi participé à l'émission de Maxime Switeck sur BFM TV lundi soir. « Chaque matin, les artisans reçoivent des mails leur annonçant de nouvelles augmentations sur les tuiles, le ciment ou d'autres matériaux. Cette situation devient intenable pour nos entreprises comme pour les particuliers. » a-t-il déclaré à cette occasion. Il est également intervenu sur Sud Radio sur le même sujet.



Il a par ailleurs répondu au magazine de la CNATP sur les principaux sujets que nous portons en commun.

Judi, il était invité par France Inter et France Info pour réagir aux annonces du Premier ministre le même jour concernant les aides aux entreprises sur le GNR.

CNFA

Le Président confédéral est allé à la rencontre des femmes de l'Artisanat qui étaient réunies mardi et mercredi à l'occasion de la réunion annuelle de la Commission Nationale.

CESE

La séance plénière de la CESE était un peu particulière cette semaine puisqu'elle a été l'occasion du lancement de la nouvelle mandature et de l'élection de la nouvelle Présidente du CESE. En l'occurrence, c'est Claire Thoury qui a été élue. Issue du mouvement associatif, elle est la première femme Présidente du CESE.



Le nouveau Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE et son Président Jean-Christophe Repon.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni ce jeudi matin. Il a examiné le projet finalisé de réorganisation des directions de la CAPEB nationale liées au développement (Béranger Développement, Publicité, Marketing) puis fait un état des lieux sur les propositions que nous portons auprès du Gouvernement et de ses Directions concernant les conséquences de la situation internationale sur l'activité des TPE et sur les prix des matériaux et des

carburants, l'évolution du RGE, les CEE, le projet de loi logement et bien sûr la REP. Le Bureau a également évoqué le chantier 12 de CAP CAPEB sur les outils de consultation au service du Réseau, la stratégie attractivité de la CAPEB et l'assemblée générale 2027.



FILIÈRE

Le Président de la CAPEB avait été invité jeudi après-midi à participer à une table ronde dans le cadre de l'événement Coedis Impact auquel participait aussi le vice-président en charge des affaires économiques Christophe Bellanger ainsi que Gilles Maillet et Jean-Claude Rancurel, respectivement Président des Métiers de l'Electricité et des Métiers Couverture & Plomberie Chauffage. L'objectif était de décrypter les mutations du secteur, partager les analyses et construire une vision commune pour répondre aux défis du bâtiment, du logement, de la transition énergétique, des évolutions de marché et des attentes clients.

CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des Professions se réunissait ce vendredi. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

RESEAU

→ RENCONTRES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



Les Rencontres des Métiers du Bâtiment se tiendront dans un peu plus d'un mois, les **24, 25 et 26 juin** au Parc Chanut à Marseille. Le [site internet dédié](#) à l'événement a été enrichi de nouvelles informations. Il vous permettra de préparer votre participation sur la base des programmes des ateliers organisés par les Métiers autour de vos enjeux professionnels. Deux grandes conférences sont également prévues, une exposition accueillant plus de 150

exposants, des démonstrations et diverses animations. Il est temps de vous inscrire [à partir de ce lien](#). Notez que les frais d'inscription augmenteront **dès le 1^{er} juin!**

→ L'ÉCHO DES 80 ANS

L'organisation de l'anniversaire de la CAPEB se poursuit avec l'accompagnement de plusieurs partenaires qui ont d'ores et déjà décidé d'être de la partie. Un grand merci à PROBTP, l'OPPBT, au CCA-BTP, à EDF, GRDF, SAINT-GOBAIN, POINT P, MAAF et SONEPAR. Le [site internet dédié aux 80 ans](#) de la CAPEB est désormais accessible. Il permettra à chacun de prendre connaissance des informations pratiques, des contributions de nos partenaires et également d'accéder aux ressources internes (un lien renvoie vers ARTUR pour vous tous chers lecteurs). Vous y trouverez également au fil des semaines à venir, des articles, la frise chronologique des grandes avancées et des principaux combats de notre organisation depuis son existence, et aussi, d'ici peu, des précisions utiles sur notre présence à Batimat et notre dispositif permettant au plus grand nombre d'artisans de venir nous y retrouver. À suivre donc !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à

